Monsieur Nabil est un salarié dont le conjoint est aussi salarié. Le revenu annuel du conjoint est de 52.000 DH. Il a trois enfants âgés respectivement de 13, 15 et 28 ans. L'enfant le plus âgé est dans l'incapacité à subvenir à ses besoins personnels.

Monsieur Nabil vous communique les composantes de son salaire au titre de décembre 2023 :

Traitement de base : 5 000
Indemnité de panier : 500
Indemnité de poste : 800
Prime de rendement : 1 000
Allocation familiale : 600
Indemnité de déplacement non justifié : 1000
Logement : 2 000
Tél., eau et électricité : 400
Cotisation CNSS : 461,40
Cotisation assurance groupe : 242,60

Travail à faire :

On vous est demandé calculer de l'IR de monsieur Nabil.